

Zeitschrift: Kunst + Architektur in der Schweiz = Art + architecture en Suisse = Arte + architettura in Svizzera

Herausgeber: Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte

Band: 53 (2002)

Heft: 1: Bildteppiche = Tapisseries = Arazzi

Artikel: Tentures de chœur et stalles médiévales

Autor: Charles, Corinne

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-394204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tentures de chœur et stalles médiévales

L'usage de tapisseries à suspendre dans le chœur comme décoration d'ensemble remonte aux premiers siècles du christianisme. Les liens entre la disposition des tentures et les stalles et autres sièges de chœur, leur éventuel rapport à l'architecture, n'ont que très peu retenu l'attention des chercheurs jusqu'à présent, même lors d'une journée d'étude sur les tentures médiévales¹. Notre contribution vise à présenter quelques remarques dans ce domaine encore peu exploré. Comme l'état de la recherche et les exemples qui ont subsisté en Suisse sont encore trop lacunaires pour obtenir une vue d'ensemble satisfaisante, nous avons eu recours à des exemples complémentaires pris en France et en Allemagne.

Ce que disent les archives

Aucun ensemble du début de la chrétienté n'a subsisté sous sa forme complète, mais les documents en attestent l'existence. Au IX^e siècle, le trente-quatrième évêque d'Auxerre offre à la cathédrale de belles tapisseries pour orner le lieu où officie le clergé². Dans le deuxième quart du XI^e siècle (avant 1049), certains passages des *Coutumes de Cluny, dites de Farfa*, rappellent que des courtines décoreront tous les murs de l'édifice et que des tapisseries et

des étoffes garniront les stalles à l'époque des grandes fêtes³.

La fonction décorative de ces pièces textiles était similaire à celle des grandes tentures qui étaient dressées lors des entrées solennelles. Elles donnaient plus de dignité et d'éclat à la cérémonie qu'il s'agissait de rehausser. Par ailleurs, l'usage de ces tentures avait d'autres fonctions, d'ordre utilitaire:

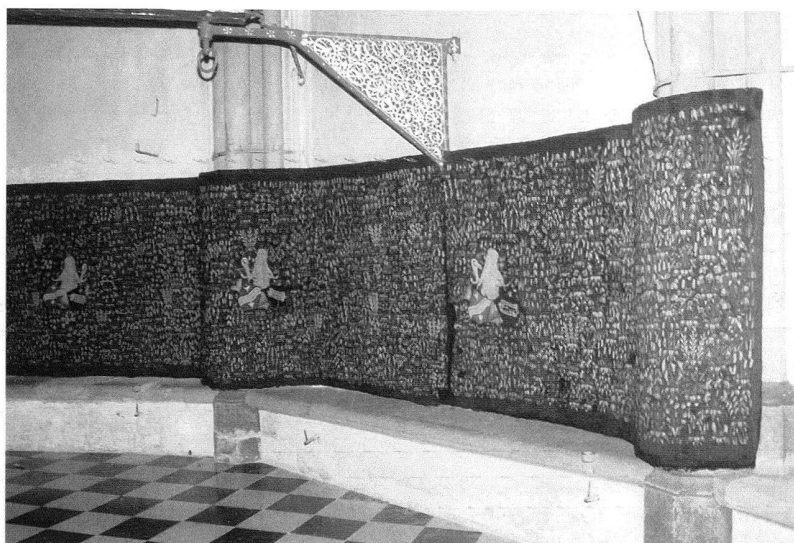
- servir de clôture visuelle dans l'abside ou dans le chœur de l'église,
- atténuer le froid glacial des stalles et des murs de pierre lors des offices en hiver.

L'accrochage de tentures plus spécifiquement au-dessus ou dans les stalles a dû vite s'imposer, d'autant que les premières stalles étaient des banquettes de pierre construites en suivant le pourtour du chœur architectural, avant de devenir deux rangées de stalles de pierre disposées face à face, comme dans la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle⁴. La protection contre le froid s'avérait encore plus nécessaire sur des sièges de pierre que de bois. La grande tapisserie de la cathédrale de Xanten, du type «millefleurs» et au décor de sirène porte-armoiries (XV^e siècle), encore située au-dessus des bancs de pierre, illustre bien cet exemple (fig. 1).

Les tapisseries mentionnées dans les archives pour occuper le chœur d'une église étaient soit suspendues aux piliers ou aux murs au-dessus de stalles basses, soit directement accrochées aux dossiers des stalles hautes. Elles pouvaient aussi compléter un ensemble de stalles hautes en étant suspendues en dessus, à la manière d'un complément de clôture de chœur. Cette disposition est toujours celle qu'on peut admirer dans l'abbatiale Saint-Robert de La Chaise-Dieu, avec la suite de tapisseries du début du XVI^e siècle illustrant l'Ancien et le Nouveau Testament (fig. 2).

Plusieurs textes donnent des précisions. A la fin du XII^e siècle, le traité *De Officiis* de Prévostin de Crémone nous apprend que le jubé commence à apparaître dès cette époque dans quelques églises. Il spécifie aussi qu'on suspend dans le chœur trois types de tentures⁵.

1 Xanten (Rhin inférieur), chœur de la cathédrale Saint-Victor, tapisserie de type «millefleurs», XV^e siècle. – La tapisserie, au décor de sirène porte-armoiries, est située au-dessus des banquettes de pierre.



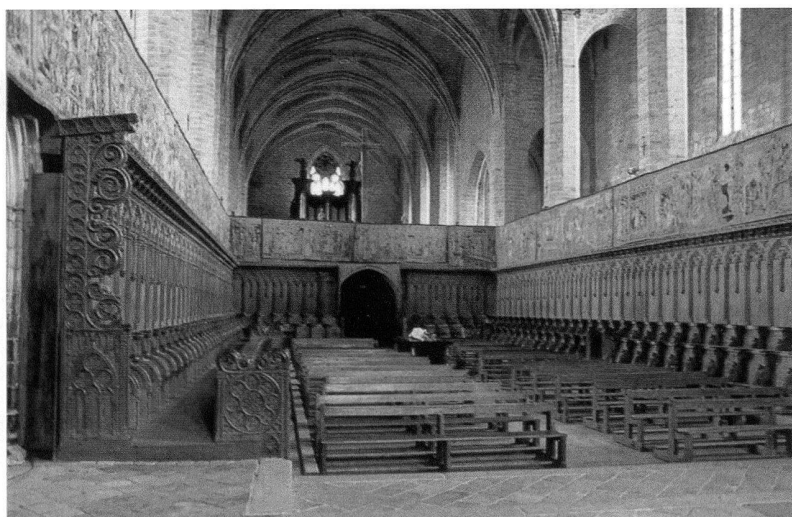
Ces distinctions sont reprises par Pierre de Roissy dans les *Mystères de l'Eglise*, dont la première rédaction peut être située au début du XIII^e siècle. Ce traité de liturgie, qui est en grande partie une compilation des nombreux manuels composés au XII^e siècle, offre quelques renseignements sur le mobilier d'église. Pierre de Roissy fait la distinction entre les *dorsalia* (les tentures suspendues sur le pourtour du chœur), les *tapeta* (les tapis de pied) et les *bancalia* (étoffes à mettre sur les sièges du chœur)⁶. A la fin du XIII^e siècle, cette différence entre les trois catégories est reprise par Guillaume Durand (vers 1230–1296) dans le *Rational des divins offices*⁷. Le texte, que Durand emprunte largement à ses prédécesseurs du XII^e siècle, n'apporte pas d'informations supplémentaires.

Ce rapide survol des termes serait à approfondir par l'examen d'un plus grand nombre de textes pour en préciser l'interprétation. Des spécialistes de la tapisserie ont réfléchi aux problèmes de vocabulaire posés par les multiples apparitions de mots qui peuvent signifier tapisserie dans les textes: drap, tapis, courtine, *tapetum*, *pannus*, *heidnischwerk*, etc.⁸. Toutefois, à ce stade de la recherche, il est possible que le mot *dorsalia* (ou *dossalia*), que l'on peut traduire par «dorsal»⁹, soit le terme générique pour désigner des tentures à accrocher au-dessus des stalles et que le terme *bancalia*, traduisible par «dosselet»¹⁰, corresponde à la tenture qui couvre le dossier du siège. Cette tenture semble être ce qu'on appelait en ancien français un «banquier» (ou «bancquier»), pour désigner une tenture ou une étoffe amovible servant de revêtement ou de garniture de banc.

Tentures de stalles comme ornements de chœur

Parmi les tapisseries conservées, on peut présumer que celles d'une largeur de quatre mètres et plus ont été réalisées pour un chœur d'église¹¹. Le nombre de lés variait selon les dimensions du sanctuaire. Quel que soit ce nombre, il était suffisant pour offrir un support privilégié à un cycle narratif. Les «draps de chœur» constituaient une frise continue relatant le plus souvent des épisodes de la vie du Christ, de Marie ou de certains saints locaux, en relation avec l'église pour laquelle ils avaient été commandés. L'effet devait être somptueux, comme on peut le voir d'après les ensembles qui ont subsisté, tels celui de la *Vie de la Vierge* dans la collégiale de Beaune (fig. 3) ou celui de la *Vie de saint Martin* à Montpezat-de-Quercy, toujours en place dans le cadre même pour lequel il a été conçu.

Le lien étroit qui existait entre les tentures de chœur et les stalles est confirmé par un do-

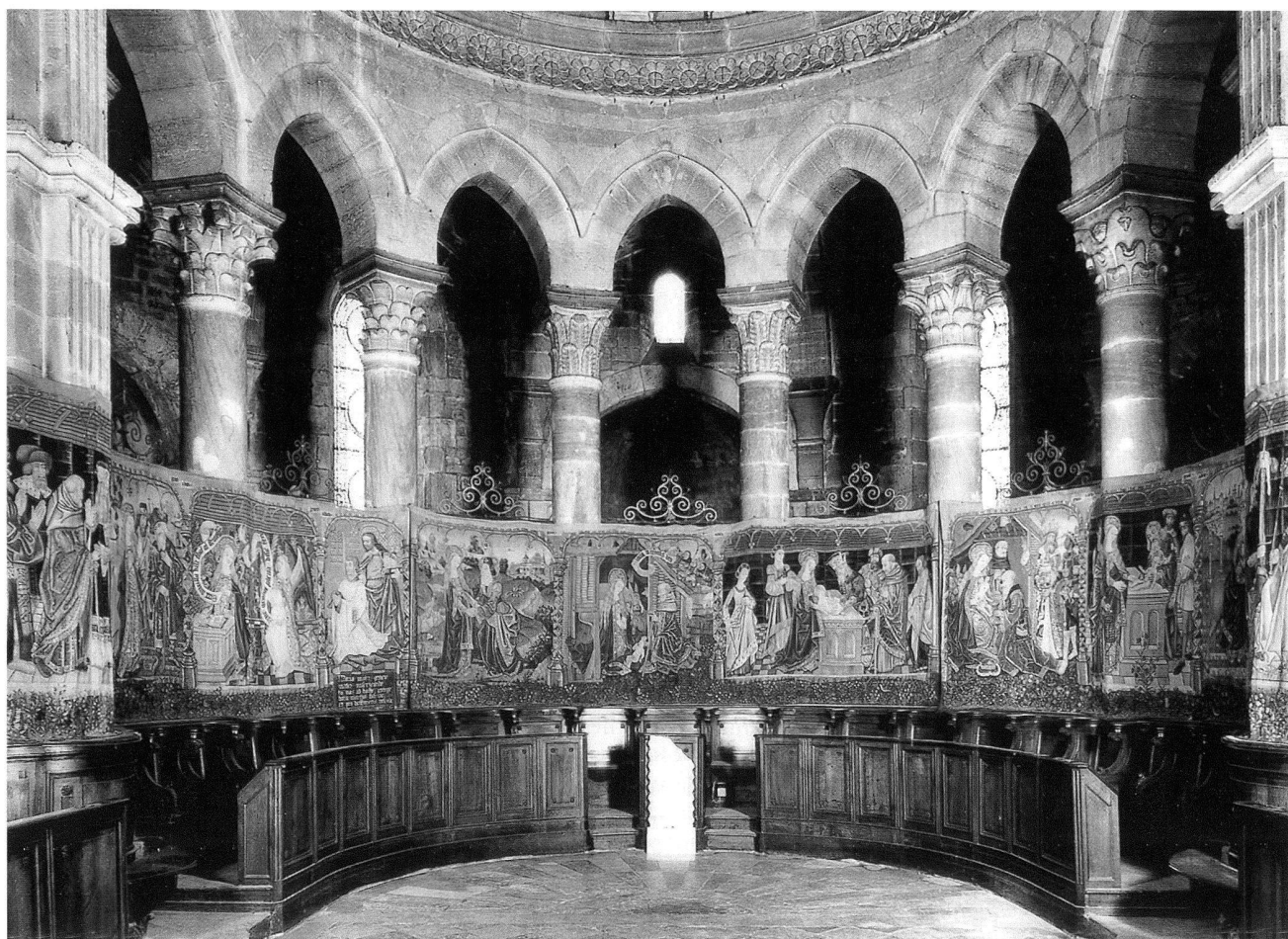


cument du 1^{er} février 1449, par lequel maître Thibault, chanoine de Notre-Dame de Paris, offre à la cathédrale des tapisseries de la vie de la Vierge¹². Il s'agit de cinq pièces de haute lisse destinées à orner les stalles du chœur. La première pièce devait être tendue depuis la stalle du chancre jusqu'à la moitié du côté gauche, la seconde se poursuivait jusqu'à la stalle du chancelier, la troisième commençait à la stalle du doyen et se continuait jusqu'au milieu du côté droit, la quatrième s'étendait jusqu'à la chaire de l'évêque exclusivement, et la cinquième devait être disposée en face du chœur vers le haut pupitre sur lequel on lit l'Evangile. Selon la disposition que l'on peut en déduire, la narration débutait du côté de la rangée nord des stalles, d'ouest en est, pour se poursuivre sur la rangée sud, en continuant d'est en ouest. Elle devait finir face à l'autel.

Au sujet de la célèbre suite de la *Vie de la Vierge* de Notre-Dame de Beaune, la disposition d'origine reste méconnue. Le superbe ensemble, qui orne toujours le chœur de la collégiale, est important non seulement pour le milieu artistique bourguignon, mais également pour les interrogations liées à l'emplacement des tapisseries dans le chœur (fig. 3). La tenture se compose actuellement de cinq grandes pièces, disposées en arc en suivant le contour du chœur¹³. Cette disposition n'est pas celle d'origine, comme on peut le déduire par le fait que les stalles actuelles ne sont pas le mobilier de l'église à la fin du Moyen Age, et d'après le contrat passé avec le peintre dijonnais Pierre Spicre en 1474¹⁴.

Le marché conclu entre le Chapitre et Spicre, publié plusieurs fois depuis la fin du XIX^e siècle, a fait l'objet d'une transcription en partie modifiée en 1999¹⁵. De nombreux points restent encore d'une interprétation difficile. Toutefois, concernant notre propos, il semble que les tentures commandées devront avoir pour dimensions la longueur et la largeur

2 La Chaise-Dieu (Haute-Loire), abbaye Saint-Robert, tapisseries de l'Ancien et du Nouveau Testament, 1^{ère} moitié du XVI^e siècle. — Les tapisseries sont accrochées au-dessus des stalles du XIV^e siècle.



3 Beaune (Côte d'Or), collégiale Notre-Dame, tenture de la Vie de la Vierge, 1500. – La tenture est suspendue dans le chœur selon une disposition qui n'est pas celle d'origine.

du chœur: «neuf pendz pourtant la longueur du coheur de ladite eglise Nostre Dame et la largeur dudit cœur a tendre selon qu'on y a accoustume tendre les draps de parement»¹⁶. Il ne s'agit pas du chœur architectural de l'église, mais du chœur liturgique, de l'endroit où sont célébrés les offices, à l'intérieur du périmètre des stalles. Un premier état du marché avait précédé le contrat de 1474 et donnait une précision complémentaire au sujet de l'emplacement. On y demandait à l'artiste de réaliser «[...] les dites histoires selon la largeur et la longueur que aura le drap qui sera d'environ deulx aulnes de large et de la longueur du coheur de la dite eglise et des sieges d'icelluy deca et dela et des rebratz dessoubz ensemble ung petit pend dessus la porte entrant oudit chœur [...]»¹⁷. Par cette description, nous comprenons que la tenture sera aussi longue que les rangées nord et sud des stalles. Les *rebratz dessoubz* se réfèrent probablement au retour des stalles, sans doute disposées en équerre le long du jubé à l'ouest du chœur¹⁸. La commande prévoit aussi une petite pièce à suspendre au-dessus de la porte du jubé.

La commande de 1474, où le Chapitre de Beaune agissait pour le compte du cardinal Rolin, ne fut réalisée qu'en 1500 selon des modalités légèrement différentes. Le donateur re-

présenté n'est plus Jean Rolin, comme il avait été prévu, mais Hugues le Coq. Pourtant les comptes de la fabrique de Notre-Dame de Beaune mentionnent dans le dernier quart du XV^e siècle de menus travaux, portant à la fois sur les stalles et sur des tapisseries.

En 1467, le menuisier Michelet fournit des stalles: «le grand banc et les sièges du chapitre»¹⁹. En 1476, un artisan reçoit plusieurs aulnes de tissu pour les «courtines du jubé», puis est payé la veille de Pâques pour «des clous pour tendre la tapisserie qui a este mise ou cueur»²⁰. Il n'est pas possible de préciser s'il s'agit ici de la tenture de la *Vie de la Vierge*, puisqu'elle semble avoir été réalisée en 1500, ou d'une autre tenture, peut-être moins prestigieuse, que l'on tendait dans le chœur, selon l'usage, à la veille des grandes fêtes. Mais la question reste posée: quelle tapisserie accroche-t-on dans le chœur deux ans après le contrat passé avec Spicre? Le jubé était pourvu de sa porte, puisqu'en 1477, un serrurier est payé pour «les gonds de huisserie du jubé, pour les verges de fer mises au jubé pour les courtines et aussi pour les crampons», puis pour la «sarrure» de la porte du jubé²¹. Quelle que soit la draperie suspendue, nous constatons donc en 1476–77 plusieurs étapes d'aménagement d'une tenture du côté chœur du

jubé, en relation avec l'achèvement de la porte et dix ans environ après la mise en place de sièges. Une mention de 1506–07 confirme la présence de stalles devant le jubé lors de travaux réalisés par Julien le menuisier à cet emplacement. Il est probable que, dès 1500, la tenture de la *Vie de la Vierge* – ou peut-être une autre avant cette date – était suspendue en suivant la disposition des stalles dans le chœur de la collégiale.

Du point de vue iconographique, les grandes tentures de chœur de la fin du Moyen Âge qui ont subsisté comme *L'Ancien et le Nouveau Testament* de l'abbatiale de La Chaise-Dieu (fig. 2), la *Vie de la Vierge* de Beaune (fig. 3) et celle de la cathédrale de Reims (1509–1530), ou la *Vie de saint Martin* de la collégiale de Montpezat (début du XVI^e), comportent les épisodes de leur histoire organisés à l'intérieur d'architectures. Les piliers, colonnes et arcades, parfois même les arcs des voûtes constituent le cadre dans lequel les personnages évoluent. Ils évoquent explicitement la succession de grands arcs et de piliers de l'édifice lui-même. Il n'est pas exclu que cette disposition des épisodes saints dans des architectures de type religieux soit une demande des commanditaires qui s'appliquait aux tentures réalisées pour un chœur. Il est encore possible que les peintres-cartonniers qui fournissaient les modèles, puis les lissiers qui les réalisaient, s'y conformaient parce que la tradition voulait que l'on divise ainsi les séquences imagées des «draps de chœur».

Ce type de tapisserie devait être situé plutôt en hauteur, au-dessus du couronnement des stalles hautes, comme c'est encore le cas dans la disposition actuelle des tapisseries de La Chaise-Dieu (fig. 2). Visuellement, il assurait ainsi une transition entre l'architecture de l'église et son mobilier. Une autre suite de tapisseries confirmerait cette hypothèse: *L'histoire et la légende de saint Etienne*, conservée en grande partie à Paris, au Musée national du Moyen Âge. Ces pièces avaient été offertes avant 1505 à la cathédrale Saint-Etienne d'Auxerre par l'évêque Jean Baillet²². Elles

étaient situées dans le chœur, au-dessus des stalles hautes qui avaient été réalisées vers 1462 par le huchier Laurent Adam. Les stalles gothiques ont été brûlées par les Huguenots en 1567²³.

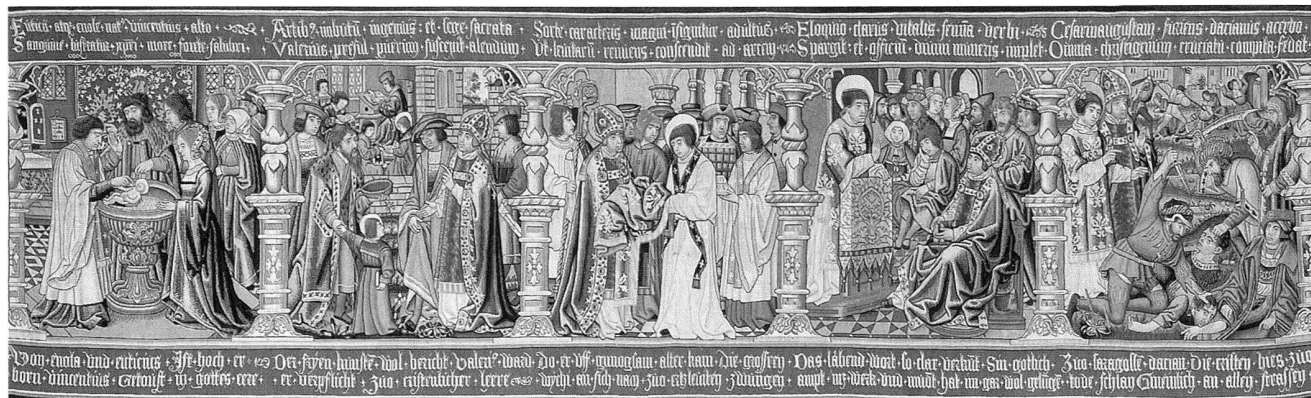
Cette organisation des tentures de chœur au-dessus de stalles était également en usage en Suisse, comme on peut le voir sur les tapisseries de saint Vincent de la collégiale de Berne. Datable de 1515 environ, elles sont actuellement conservées au Musée historique de Berne (fig. 4). Les quatre pièces avaient été commandées par le chanoine Heinrich Wölfl. Accrochées au-dessus des stalles gothiques, elles ont orné le chœur de la collégiale jusque vers 1525, période où les nouvelles stalles Renaissance remplacent l'ancien mobilier²⁴. Les épisodes de ces deux suites sont campés sous des architectures et séparés par des piliers (Saint-Etienne d'Auxerre) ou par des colonnes (Saint-Vincent de Berne). Il y aurait encore de nombreux autres exemples de tentures de chœur montrant la disposition des épisodes encadrés par des architectures, qui parfois ne montent pas jusqu'à la bordure supérieure, celle-ci étant constituée par un texte²⁵ (fig. 4).

Tentures de stalles comme ornements de sièges

Sur les tapisseries qui ornent les sièges de chœur proprement dits, et non plus les espaces entre les piliers, l'organisation picturale du modèle semble tout autre, pour autant qu'on puisse en juger par celles qui ont subsisté.

Le couvent d'Ebstorf (ancienne abbaye de bénédictines fondée à la fin du XIII^e siècle) fait partie de la série des monastères de femmes de la lande de Lunebourg en Basse-Saxe. Deux tapisseries pour stalles y sont conservées. Appellées en allemand *Banklaken*, elles sont datables d'environ 1300. Leur décor comporte une frise centrale, où des animaux héraldiques (aigles, cerfs) ou fabuleux (dragons) sont tissés dans des quadrilobes (fig. 5). Une autre partie relate des passages de la vie de Moïse, alors que sur les deux autres pièces de cet ancien ensemble,

4 Berne, tapisseries de saint Vincent, première pièce: baptême et enfance de saint Vincent, son diaconat et la persécution des chrétiens à Saragosse, vers 1515, Berne, Musée historique. – Provenant de la collégiale de Berne, les tapisseries y étaient autrefois tendues au-dessus des stalles médiévales.





5 Ebstorf (Basse-Saxe), couvent, tenture, vers 1300. – La tenture est disposée au-dessus des stalles de la fin du XIII^e/début du XIV^e siècle.

conservées au KestnERMuseum à Hanovre, on peut voir des hommes et des femmes couronnés. La large frise centrale aux quadrilobes est bordée dans ses parties supérieure et inférieure par un décor d'animal fantastique répété, dont la queue s'enroule en palmette. Les stalles d'Ebstorf datent de la construction du premier édifice gothique (fin XIII^e–début XIV^e siècle); ce ne sont que des stalles basses. Ces *Banklaken*, suspendues au-dessus de l'accotoir, habillaient les parois du chœur dans le dos des religieuses. Celles d'Ebstorf sont des broderies de laine sur toile de lin. Elles font partie des grands ouvrages textiles produits dans les monastères de femmes de Basse-Saxe, dont on connaît également les tapisseries des couvents d'Isenhagen et de Lüne. Elles sont toujours conservées dans les lieux où elles ont vu le jour.

Dans le couvent d'Isenhagen, une tenture de stalle, datable de 1350 environ, a subsisté.

Il s'agit d'une pièce haute (1,61 m), sur un mètre de large, réalisée en lin et soie brodés sur toile de lin, aux couleurs pâles, où dominent le rose et le bleu. Quelques touches de jaune enrichissent le fond couleur ivoire. Le décor est constitué par de larges rinceaux qui entourent des têtes, des oiseaux ou des animaux au symbolisme christologique, comme le pélican. L'Annonciation et le baptême du Christ sont les deux motifs centraux. Cette tenture était réservée à la stalle de l'abbesse, siège un peu plus large que les autres dans la rangée ouest des stalles. Cette stalle était autrefois pourvue en outre d'un baldaquin, qui a disparu. Les stalles du chœur d'Isenhagen, datables du premier quart du XIII^e siècle, sans dorsaux au-dessus de l'accotoir, sont actuellement surmontées de panneaux peints réalisés au XVII^e siècle (fig. 6).

Le couvent de Lüne abrite un siège d'officiants dont les deux jouées hautes sont sculptées de saints et de saintes sur les faces internes et externes (fig. 7). Ce grand siège à trois places, qui date du début du XV^e siècle (remanié au XIX^e), est totalement dépourvu de décor sur les panneaux qui constituent le dossier. Ce mode d'accrochage de la tenture directement au dossier en bois est une variante de l'emplacement choisi pour la tenture d'Ebstorf (fig. 5).

Quelque cent ans après la réalisation du siège, en 1508, les nonnes du couvent de Lüne réalisèrent une tapisserie aux mesures de la largeur du dossier. Ce type de tenture pourrait



6 Isenhagen (Basse-Saxe), couvent, stalles, 1^{er} quart du XIII^e siècle. – Des panneaux peints du XVII^e siècle ont remplacé les tapisseries.

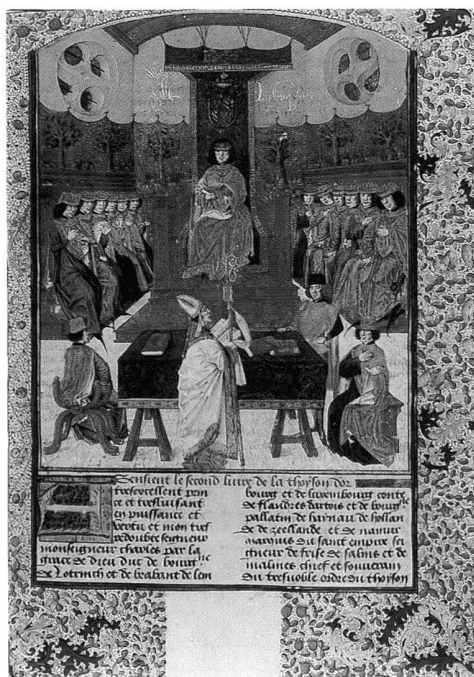
7 Lüne (Basse-Saxe), couvent, siège d'officiants, début du XV^e siècle. – La tapisserie a été réalisée en 1508 par les nonnes du couvent pour décorer le siège.



être ce qui est désigné dans les anciens textes par *bancalia*, ou banquier, sens que l'on retrouve d'ailleurs dans le terme allemand de *Banklaken* (drap, tenture de banc). Il s'agit d'une magnifique broderie de laine aux nombreuses couleurs vives et tranchées – bleu, jaune, vert, rouge. Le décor représente la naissance de Jésus, la Résurrection et le Christ-Juge, scènes inscrites dans de grands médaillons comportant des inscriptions (fig. 7). Outre la beauté de la tenture et la fraîcheur conservée des couleurs, cette pièce est importante pour la dédicace qui y est brodée. La longue inscription court sur les quatre côtés d'un grand rectangle qui borde les trois médaillons aux épisodes de la vie du Christ. Nous apprenons ainsi que «la tapisserie a été brodée en 1508 pour le prieur du couvent, par la main des sœurs de Lüne, en louange à Dieu et à la glorieuse Vierge Marie et à saint Barthélemy, [leur] patron [et qu'elle a été réalisée] pendant la période où le prieur Johannes Lorbeer était en fonction».

Ainsi, comme dans les autres couvents de Basse-Saxe, les tentures étaient produites sur place par les nonnes. La pratique était en usage ailleurs, dès avant l'an mille. Par exemple, les religieux de l'abbaye de Saint-Florent près de Saumur fabriquaient eux-mêmes, vers 985, les tapisseries dans leur monastère²⁶. Victor Mortet donne le détail des nombreux objets de décoration textile qui y étaient produits sous Robert de Blois, abbé de 985 à 1001: des dorsaux, des courtines, des draps de jeûne (tentures à suspendre pendant le carême devant l'autel ou dans le chœur), des tapisseries et des dosselets²⁷.

Les tapisseries appelées «verdures» pouvaient également servir de draps de parement des stalles. La couleur dominante est le vert, comportant toutes les nuances des verts de la végétation, sur lequel se détachent des arbres, des fleurs et quelques animaux: «un banquier de tapisserie de verdure semé d'oiseaux»²⁸. Ce type de tenture est représenté dans une miniature du manuscrit de Charles le Téméraire (1470), conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (fig. 8). Les membres du Chapitre de la Toison d'or sont assis dans des stalles de bois, à haut dossier, se terminant par un dais. Charles le Téméraire préside ici le onzième Chapitre de la Toison d'or, dominant la salle en étant assis sur un trône monté sur une double estrade. La chaire ducale est habillée d'une luxueuse étoffe à baldaquin. Les murs sont tendus d'une verdure qui passe derrière la chaire et derrière les stalles. Quelques touches de couleur rouge et blanche, disséminées dans les ramures des arbres et dans le semis de fleurs, rehaussent l'harmonie en vert de la tenture.



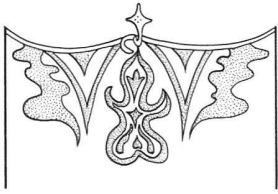
8 *Second livre de la Toison d'or*, vers 1470, Bruxelles, Bibliothèque Royale, ms. 9028, f° 6 r°. – Une «verdure» à semis de fleurs est tendue derrière les stalles et la chaire d'honneur.

Substituts de tentures de stalles

Dans l'église Saint-Nicolas de Kalkar, on peut voir une particularité rare, sinon unique: les tentures de stalles de cet emplacement ne sont pas réelles, elles ne sont pas remplacées par un substitut moins coûteux, comme une toile peinte, mais elles sont représentées en trompe-l'œil.

Les stalles de Kalkar sont un bel ensemble datable de 1505–08, constitué par deux rangées de dix stalles hautes et par deux séries de neuf sièges bas. L'abondant décor de personnages sculptés est situé sur les jouées hautes (saints, saintes et évêques, statuettes placées à l'angle des jouées) et sur les jouées basses externes. Il est complété par des motifs décoratifs de remplages sur les faces internes des jouées et sur le haut des dorsaux. Chaque dorsal est donc composé d'une planche ou de deux planches dépourvues de sculpture dans leur partie inférieure. Le décor de tentures occupe cet emplacement (fig. 10).

Il s'agit d'un motif de type brocart, où les rehauts de dessins sont poinçonnés d'une série de petits trous pour imiter le brochage. Les trous sont remplis de couleur noire. L'ensemble de ce décor poinçonné et peint est usé (couleur très pâle, parties manquantes), mais sur certains panneaux, on peut toujours observer les bordures peintes des pseudo-tentures, tout comme les petits crochets de suspension et les cordonnets d'attache qu'aurait nécessités une véritable tenture. La bordure est non pas rectiligne, mais incurvée, comme si l'étoffe ployait sous son propre poids (fig. 9).



9 Kalkar (Rhin inférieur), église Saint-Nicolas, stalles, 1505–08. – Détail de la tenture représentée en trompe-l'œil, avec son crochet de suspension et son cordonnet d'attache.

10 Kalkar (Rhin inférieur), église Saint-Nicolas, stalles, 1505–08. – Les stalles sont à décor de pseudo-tentures sur chaque dorsal des stalles hautes.



Tentures de sièges individuels

Les tentures de chœur pouvaient être également des ornements individuels, liés à un siège particulier dans les stalles ou à la chaire de l'évêque ou du prieur. L'abbé Lebeuf, en rapportant qu'on désignait cette pièce sous le nom de dorsal, s'en tient à la dénomination générique: «Lorsque Héribert, quarante-neuvième évêque d'Auxerre, après avoir été sacré en 1040, fut porté, suivant la coutume, jusqu'à la cathédrale, sur les épaules de la noblesse, et qu'il eut fait ainsi son entrée dans l'église, [on lui] fit présent d'une belle et grande pièce de tapisserie ou d'étoffe qu'on appelait du nom de dorsal, parce qu'elle servait à orner les murs d'appui derrière le dos du clergé.»²⁹ Cette tenture n'était pas forcément une tapisserie, mais pouvait être une pièce de tissu (damas, brocart, velours), qui s'employait également dans des édifices civils (chaires, bancs, etc.).

La coutume de décorer le siège d'honneur, accolé ou intégré aux stalles, d'une pièce d'étoffe est toujours vivace au XV^e siècle. A Autun, le cardinal Jean Rolin s'était vu attribuer une draperie portant la devise de son père, le chancelier Nicolas Rolin, pour orner la chaire qui lui était réservée dans la collégiale Notre-

Dame-du-Châtel: «Item ung parement de drapt fait à la devise de feu mond. s. d'Authume pour parer le siège de mons. le C[ardin]al d'Ostun doublé de toile bleue [...]»³⁰.

Un autre inventaire, celui de l'Hôtel-Dieu de Beaune, est encore plus précis. Établi en 1501, il reproduit probablement la situation des biens meubles des débuts de l'institution, qui fut ouverte le 1^{er} janvier 1452. Dans la liste des biens mobiliers conservés dans la chapelle de l'hôpital, on trouve la mention de deux tapisseries de haute lisse destinées à parer les sièges des officiants: «Item deux draps de tapisserie d'autelisse esquelz est l'ymaige de saint Antoine et sont semées de torterelles et des armes desdicts fondateurs desquels l'on paire les chaires estant es costés de l'autel.»³¹ La description de l'iconographie est suffisamment précise pour que l'on puisse retrouver les thèmes dans deux tentures conservées aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu de Beaune. Il s'agit des tapisseries de saint Antoine, réalisées entre 1443 et 1462³². Elles ornaient les sièges des trois officiants, qui sont mentionnés sans ambiguïté plus haut dans le même inventaire – «trois chaires de boys faictes de lambroissier pour le presbtre, dyacre et soubdyacre»³³ – et qui, selon l'usage, devaient en principe se trouver d'un seul côté de l'autel. Une disposition de part et d'autre de l'autel, comme cela a été envisagé³⁴, serait peu coutumière, compte tenu de la forme généralement regroupée de ce type de chaire aux XV^e–XVI^e siècles: un seul siège d'une grande largeur, à trois places, parfois séparées par de petits accoudoirs à la manière du siège d'officiants de l'église Saint-Laurent d'Estavayer.

Le même inventaire mentionne une autre tapisserie portant également les armoiries des Rolin, réservée à la chaire à prêcher, ainsi que huit tapis de grandes et de petites dimensions, probablement plus simples, utilisés pour recouvrir les bancs: «Item huit tappiz tant grans que petis et de diverses sortes servans à parer les bans estans en ladicte chapelle»³⁵. Comme il était dit un peu plus haut dans l'inventaire que la chapelle abritait quatre sièges de bois pour faire asseoir les hommes et femmes écoutant la messe et quatre autres longs bancs de bois à l'intention des prêtres lors des offices, il ressort que pour chaque siège de la chapelle, il avait été prévu une tapisserie correspondante, aussi bien par ses dimensions que par son caractère plus ou moins ouvragé ou luxueux selon le rang de l'utilisateur. Des coussins recouverts de tapisseries complétaient l'équipement des sièges. Comme les draperies, ils pouvaient être plus ou moins luxueux: «Item six beaulx quarreaux armoyés des armes des fondateurs et aultres six à la licorne et quatre au pellicant et aultres six communs.»³⁶

Au Moyen Age comme aux siècles suivants, les sièges ont toujours joué un rôle important en matière d'étiquette. Ce rôle est manifeste aussi bien dans le mobilier civil – celui des cours royales ou ducales en France, des cours étrangères, des demeures patriciennes –, que dans le mobilier religieux – siège d'honneur plus grand ou plus orné réservé au chef de la communauté, *cathedra* de l'évêque, hiérarchie d'une abbaye se reflétant dans l'attribution des places dans les stalles. Les garnitures tissées et brodées ont eu une importance primordiale pour accentuer ces différences. A la Renaissance, ces tentures de sièges individuels ont évolué pour devenir partie intégrante du siège lui-même. Dès la deuxième moitié du XVI^e/début du XVII^e siècle, on substitue en effet aux dosselets et carreaux amovibles une garniture clouée et rembourrée. Les tissus de couverture, loin de perdre leur importance, donneront la puissance décorative des sièges dès le règne de Louis XIII (de 1610 à 1643) et aux siècles suivants (tapisseries des Gobelins et de Beauvais, pour ne citer que les plus célèbres). Quant aux stalles Renaissance et baroques, leurs dorsaux en bois se couvriront de sculptures de plus en plus abondantes et en relief. Les tentures comme ornements individuels ont dû alors paraître un obstacle visuel à ces décors. Au XVIII^e siècle, l'Eglise restait un client fidèle, mais la notion d'apparat fut désormais centrée sur des tapisseries luxueuses conçues comme de très grands tableaux indépendants ou sur des *antependia* ou autres tentures décoratives à iconographie religieuse, à disposer ailleurs que dans le chœur.

Résumé

Un champ d'étude est resté peu exploré jusqu'à présent dans le domaine des tapisseries d'églises au Moyen Age: leurs liens avec les stalles et les autres sièges de chœur. Au moyen d'exemples choisis en Allemagne, en France et en Suisse, l'article présente quelques tentures réalisées pour compléter un mobilier d'église. L'usage en était si répandu que la fin du Moyen Age a connu au moins un cas de substitution de tentures par leur représentation réalisée en trompe-l'œil. En complément, l'étude lexicologique (des traités de liturgie, des commandes et des inventaires) permet de préciser les différentes désignations et de voir à quels types d'ouvrages textiles elles peuvent correspondre.

Riassunto

I legami tra i paramenti tessili e gli stalli o altri sedili del coro sono stati ancora poco esaminati nell'ambito degli studi dedicati agli arazzi nelle chiese del Medioevo. Attraverso esempi

scelti in Germania, Francia e Svizzera, il contributo presenta alcuni parati tessili destinati a integrare gli arredi sacri. La loro diffusione fu tale che verso la fine del Medioevo almeno in un caso l'arazzo venne sostituito con la realizzazione del medesimo soggetto in *trompe-l'œil*. Lo studio lessicologico dei trattati liturgici, dei documenti di incarico e degli inventari consente inoltre di precisare le diverse designazioni in relazione ai corrispondenti tipi di manufatti tessili.

Zusammenfassung

Die Beziehungen zwischen den Tapisserien in mittelalterlichen Kirchen und dem Chorgestühl bzw. anderen Sitzgelegenheiten im Chor sind bis heute wenig erforscht. Der Artikel stellt einige Behänge aus Deutschland, Frankreich und der Schweiz vor, die als Ergänzung des kirchlichen Mobiliars hergestellt wurden. Ihr Gebrauch war so verbreitet, dass im ausgehenden Mittelalter mindestens in einem Fall ein Trompe-l'Œil als Ersatz für textile Behänge nachweisbar ist. Die Untersuchung des mittelalterlichen Sprachgebrauchs in liturgischen Abhandlungen, bei schriftlichen Aufträgen und in Inventaren gestattet es ergänzend, die verschiedenen überlieferten Bezeichnungen zu präzisieren und zu überprüfen, mit welchem Typ von Textilie sie übereinstimmen könnten.

Notes

- ¹ *Tentures médiévales dans le monde occidental et arabo-islamique*, actes de la journée d'étude de Lyon, 16 mars 1994, éd. par Françoise Piconnier et publiés dans: *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Age*, t. 111, 1999, 1, pp. 281–477.
- ² Abbé Lebeuf, *Mémoires de l'histoire ecclésiastique et civile de la ville d'Auxerre et son ancien diocèse, 1743*, t. 1, Auxerre 1848–1855, p. 186.
- ³ Victor Mortet, *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Age, XI–XII^e siècle*, t. 1, Paris 1911, pp. 137 et 139.
- ⁴ Pour les stalles de la cathédrale de Saint-Jacques-de-Compostelle, voir R. Otero Túniz et R. Yzquierdo Perrin, *El coro del maestro Mateo*, Saint-Jacques-de-Compostelle 1990, cité par Maria D. Teixeira Pablos, «El espacio coral», in: *El coro de la Catedral de León*, León 2000, p. 15, note 5.
- ⁵ Georges Lacombe, *La vie et les œuvres de Prévostin*, Le Sauchoir 1927 (Bibliothèque thomiste, 11), pp. 81–85.
- ⁶ Cité par Marie-Thérèse d'Alverny, «Les Mystères de l'Eglise», d'après Pierre de Roissy», in: *Mélanges offerts à René Crozet*, t. II, Poitiers 1966 (Cahiers de Civilisation Médiévale, XXXI), pp. 1085–1104.
- ⁷ Voir Guillaume Durand, *évêque de Mende (v. 1230–1296)*, Paris 1992 (Actes de la table ronde du C.N.R.S., Mende, 1990).
- ⁸ Francis Salet, «Remarques sur le vocabulaire ancien de la tapisserie», in: *Bulletin monumental*, t. 146, 1988, pp. 211–229. Voir aussi Fabienne Joubert,

La tapisserie, Turnhout (Brepols) 1993 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, Fasc. 67), pp. 24–26.

- ⁹ Cette traduction est celle qui est la plus proche du terme latin. Toutefois, il ne faut pas confondre avec l'emploi, en français moderne, du mot «dorsal», qui désigne le panneau vertical en bois situé au-dessus de l'accotoir des stalles. Voir Corinne Charles, *Stalles sculptées du XV^e siècle. Genève et le duché de Savoie*, Paris 1999, en particulier aux pages 255–263 pour les termes anciens et modernes relatifs au domaine des stalles.
- ¹⁰ Victor Gay (*Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris 1887) indique de nombreuses variations de l'orthographe de ce mot dans les textes d'archives. On trouve encore «dorset», «dorselet», «dosselet», «dosseret».
- ¹¹ Anna Rapp Buri, Monica Stucky-Schürer, *zahn und wild. Basler und Strassburger Bildteppiche des 15. Jahrhunderts*, Mainz am Rhein 1990, p. 86.
- ¹² Benjamin Guérard, *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, t. IV, Paris 1850 (Collection des cartulaires de France), p. 208.
- ¹³ Pour d'excellentes reproductions en couleur de l'ensemble des bandes tissées et également des détails de chaque pièce, voir Brigitte Fromaget, *La tenture de la Vie de la Vierge, collégiale de Beaune, Côte d'Or*, Dijon 1994 (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France).
- ¹⁴ Pour le remplacement des stalles gothiques à Beaune, voir Eliane Vergnolles, «L'ancienne collégiale Notre-Dame de Beaune: les campagnes des XII^e et XIII^e siècles», in: *Côte d'or. Dijon, la Côte et le Val-de-Saône*, Paris, 1998 (Congrès archéologique de France, session 152, 1994) p. 198, note 7.
- ¹⁵ Se reporter à l'article important de Fabienne Joubert, «Nouvelles propositions sur la personnalité artistique de Pierre Spicre», in: *La splendeur des Rolin. Un mécénat privé à la cour de Bourgogne*, Paris 1999, pp. 169–191. L'auteur cite également d'autres contributions antérieures sur le thème de la *Tenture de la Vie de la Vierge*.
- ¹⁶ Dijon, Archives départementales de la Côte d'Or, G 2557, deuxième version du marché passé avec Pierre Spicre; voir Joubert 1999 (cf. note 15), p. 171; Alain Erlande-Brandenburg, «La tenture de la *Vie de la Vierge* à Notre-Dame de Beaune», in: *Bulletin monumental*, t. 134, 1976, pp. 37–48.
- ¹⁷ Dijon, Archives départementales de la Côte d'Or, G 2557. Marché du 13 septembre 1474 passé avec Spicre; voir Joubert 1999 (cf. note 15), p. 172.
- ¹⁸ C'est également l'avis de Joubert 1999 (cf. note 15), p. 172.
- ¹⁹ Dijon, Archives départementales de la Côte d'Or, G 2761.
- ²⁰ *Ibid.*
- ²¹ *Ibid.*
- ²² Fabienne Joubert, *La tapisserie médiévale au Musée de Cluny*, Paris 1987, pp. 36–59.
- ²³ Claude Hohl, *La cathédrale d'Auxerre*, Lyon s. d., p. 18.
- ²⁴ Voir un dessin de restitution de leur emplacement probable dans Anna Rapp Buri, Monica Stucky-Schürer, *Leben und Tod des heiligen Vinzenz. Vier Chorbehänge von 1515 aus dem Berner Münster*, Berne 2000, p. 4.
- ²⁵ Dans certains cas, peut-être lorsque la suite est particulièrement longue, comme la tapisserie de saint Etienne d'Auxerre, les épisodes sont entrecoupés par des arbres élancés, à petite couronne, en supplément aux divisions par pilier, pilastre ou colonne.
- ²⁶ Dom. Martène et Dom. Durand, *Hist. monast. S. Florenti Salm.*, cité par Eugène-Emmanuel Viollet-

le-Duc, *Dictionnaire raisonné du mobilier français de l'époque carolingienne à la Renaissance*, t. 1, Paris 1874, p. 269.

- ²⁷ Voir les travaux de construction et de décoration accomplis dans l'église et les bâtiments de l'abbaye de Saint-Florent, dans Mortet 1911 (cf. note 3), pp. 16–17.
- ²⁸ Inventaire de l'archevêché de Rouen de 1508, cité par Gay 1887 (cf. note 10), p. 517.
- ²⁹ Lebeuf 1848–1855 (cf. note 2), p. 261.
- ³⁰ Cette tenture est mentionnée dans l'*Inventaire des Joyaux délivrés à la Collégiale Notre-Dame* par Guigone de Salins après la mort de son époux Nicolas Rolin. Texte de 1462, conservé à Autun, Archives de la Société Eduenne, Fonds Notre-Dame.
- ³¹ Abbé J.-B. Boudrot, «L'inventaire de l'Hôtel-Dieu de Beaune», in: *Petit cartulaire de l'Hostel-Dieu de Beaune*, Beaune 1880, pp. 4–5.
- ³² Reproduites dans Fabienne Joubert, «Les tapisseries de l'Hôtel-Dieu de Beaune», in: *La bonne étoile des Rolin. Mécénat et efflorescence artistique dans la Bourgogne du XV^e siècle*, Autun 1994, p. 51; datation légèrement différente (entre 1443 et 1470) par Brigitte Fromaget, *Les tapisseries des Hospices de Beaune*, Dijon 1993 (Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France), p. 8.
- ³³ Inventaire cité à la note 31, p. 3.
- ³⁴ Joubert 1994 (cf. note 32), p. 51, est d'avis que les chaires en question encadraient l'autel de la chapelle.
- ³⁵ Inventaire cité à la note 31, p. 5.
- ³⁶ *Ibid.*

Sources des illustrations

1: Corinne Charles, Genève. – 2: Editions D. Pignol, Le Puy (F). – 3: © 1988 Inventaire général – ADAGP (Michel Thierry). – 4: Musée historique de Berne (Stefan Rebsamen). – 5: Tiré de: Horst Appuhn, Kloster Ebstorf, Munich/Berlin 1991, p. 14. – 6: Tiré de: Horst Appuhn, Bilder aus Kloster Isenhagen, Königstein im Taunus, s. d., p. 17. – 7: Tiré de: Angela Lorenz-Leber, Kloster Lüne, Königstein im Taunus, s. d., p. 20. – 8: © Bibliothèque royale de Belgique, Bruxelles. – 9: Atelier d'archéologie médiévale, Moudon (Franz Wadsack) d'après l'auteur. – 10: Tiré de: Hans Peter Hilger, Die Denkmäler des Rheinlandes. Kreis Kleve 2. Kalkar, Düsseldorf 1964, no 214.

Adresse de l'auteur

Dr. Corinne Charles, historienne de l'art, 30 chemin de la Chevillarde, 1208 Genève